



Vendredi 1^{er} décembre 2017 - de 9h30 à 12h30

La santé et la sexualité du mineur et du majeur protégé

On a beau chercher dans le code de la santé publique, on ne trouve pas d'autorisations de soins et d'opérer qui devraient être signées par d'autres que le patient. Le tuteur et l'éducateur sont pourtant, comme les parents, sollicités pour signer, autoriser, accepter : sans leur consentement, point d'admission, d'auscultation, d'intervention ! Ces documents, qui semblent absolument indispensables, sont imposés par les structures sans que personne ne s'inquiète du respect du secret dit « médical » et de la vie privée. Les autorisations de soins et d'opérer n'existent pas. En pratique, elles bafouent surtout les droits du mineur et du majeur protégé à la confidentialité des informations sanitaires, et retardent ou empêchent les soins nécessaires même si la loi proclame que toute personne a le droit de refuser de recevoir un traitement, et que le médecin a l'obligation de respecter cette volonté. Le mineur et le majeur protégé ont bien évidemment le droit de se faire soigner sans l'accord de quiconque, ils peuvent avoir recours à la contraception ou à l'avortement sans que personne n'en soit même informé, et le professionnel qui les reçoit ne risque évidemment rien. Le mineur et le majeur protégé ont également le droit d'avoir des relations sexuelles, aucun règlement intérieur ne peut les priver de ce droit fondamental. Les professionnels utilisent, pour les interdire, la majorité sexuelle et le risque possible d'une absence de consentement. Certaines structures ont recours à des professionnels du sexe, d'autres emploient des assistants sexuels, mais que dit la loi ?

Cette conférence fera le point sur ces épineuses questions : elle apportera des réponses précises en provenance directe de différents codes. Elle reprendra les bases du secret médical, elle expliquera quelles informations peuvent être partagées, dans quel cadre.

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social, et à l'Institut des hautes études en criminologie. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont "Le droit en action sociale" (Dunod, coll. Maxi fiches - nouvelle édition 2016).

Renseignements : **Marie-France TROST** - Tél. 05.34.63.89.34
secretariatfc@ifrass.fr

Retrouvez toutes ces informations sur notre site www.ifrass.net



Bulletin d'inscription à la MATINÉE du 1^{er} décembre 2017

La santé et la sexualité du mineur et du majeur protégé

À renvoyer avec votre règlement à IFRASS, Secrétariat Formation Continue, 2 bis rue Emile Pelletier - BP 44777 - 31047 Toulouse cedex 1
avant le mardi 28 novembre 2017 - Frais d'inscription : 30 euros

Nom : Prénom :

Structure/Etablissement :

Adresse :

Tél : Mél :

- Inscription étudiant - Gratuit (joindre justificatif) - nombre de places limité
- Inscription en formation continue - enregistré sous le n° 73.31.04080.31 (joindre obligatoirement un accord écrit de prise en charge)
- Inscription individuelle
- Facture à établir au nom de :
- Chèque libellé à l'ordre de IFRASS
- Virement à l'ordre de IFRASS IBAN : FR76 1005 7190 4800 0237 9450 146 / BIC : CMCIFRPP

Venir à l'Ifrass...

COORDONNEES

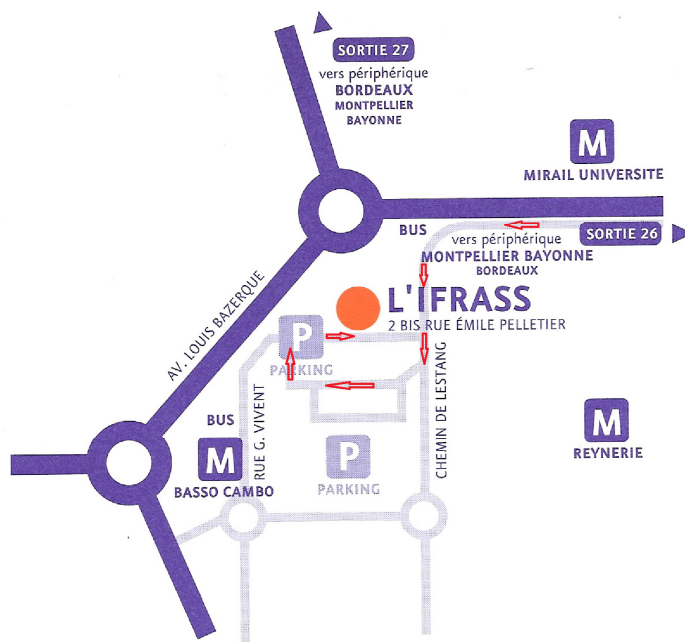
2 bis, rue Emile Pelletier - BP 44777
31047 Toulouse cedex 1
T. 05 34 63 89 00
F. 05 34 63 89 29
Courriel : secretariatfc@ifrass.fr
www.ifrass.net

VENIR A L'IFRASS EN TRANSPORT EN COMMUN

Méto - Ligne A : arrêt BASSO CAMBO
Traverser le parking du Géant Casino
Sur la gauche prendre la rue G. Vivent qui longe la CARSAT
Continuer tout droit jusqu'à la rue Emile Pelletier

VENIR A L'IFRASS EN VOITURE

Prendre le périphérique sortie 26 : "La Faourette (direction Université Jean-Jaurès - Le Mirail)
Au rond-point Charles Fabre prendre l'avenue de Tabar, prendre à droite, rue Daniel Faucher puis sur le Chemin de Lestang prendre la deuxième rue à droite, rue Emile Pelletier



LES PROCHAINES CONFERENCES 2018

Quelles réponses juridiques apporter à la violence en sein du couple ?

Le jeudi 8 mars 2018 de 9h30 à 12h30

Le dispositif français de protection de l'enfance

Le jeudi 12 avril 2018 de 9h30 à 12h30

Toute l'actualité sur notre site ww.ifrass.net



IFRASS

Secrétariat Formation Continue

2 bis, rue Emile Pelletier
BP 44777
31047 Toulouse cedex 1